Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 029-212900948-20260320-D26_12-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE KERNOUËS

SEANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi vingt mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de KERNOUËS légalement convoqué par le maire sortant Christophe BÈLE, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal en mairie de Kernouës, sous la présidence du doyen d'âge, Christophe BÈLE jusqu'à l'élection du maire, puis du maire entrant, Christophe BÈLE, jusqu'à la fin du conseil.

DATE DE CONVOCATION : 16 mars 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX : En exercice : 15 - Présents : 15 – Votants : 15
PRESENTS: ABIVEN Yves, ABJEAN Laëtitia, AUFFRET Pascale, BÈLE Christophe, BOULIC Isabelle, COTTON Tifenn, JESTIN Pierre, LE GUEN Sophie, LE MENN Jean Yves, LICOP Laetitia, PERROT Didier, ROUDAUT Françoise, SEVIN Marc, TIGREAT Ronan, VANLERBERGHE Bernard
ABSENTS EXCUSES : / - **SECRETAIRE DE SEANCE** : AUFFRET Pascale

Application des délégations d'attribution au maire -*Délibération D26_12*

Rapporteur : Christophe BÈLE, doyen d'âge

Le Conseil Municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat certaines attributions de son ressort, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Depuis le dernier conseil municipal, le maire a ainsi procédé au renouvellement des adhésions aux associations pour 2026:
-Bruded (2ème année) : 247,32 €, le 24/02/2026
-AMF : 259,69 €, le 02/02/2026

Un conseiller demande l'objet de l'association. Le doyen d'âge explique ses missions.

Le conseil municipal prend acte de ces délégations.

Christophe BELE

Signature numérique de Christophe BELE
Date : 2026.03.23 15:42:57 +01'00'